



**Rapport de la commission de validation des élections
au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation
de l'élection du Conseil d'Etat**

(Du 23 mai 2013)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Elue aux termes de l'article 118 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), notre commission est formée de quinze membres dans laquelle tous les partis sont représentés.

Les membres désignés sont les suivants: M^{mes} et MM Alain Gerber, Thierry Michel, Jean-Paul Wettstein, Etienne Robert-Grandpierre (en remplacement de Damien Humbert-Droz), Baptiste Hurni, Christiane Bertschi, Christine Fischer, Souhaïl Latrèche, Thomas Perret, Roby Tschopp (en remplacement de Doris Angst), Patrick Herrmann, Xavier Challandes, Jean-Charles Legrix, Laurent Suter et Giovanni Tarantino.

La commission a siégé le 23 mai 2013 en présence de M^{me} Séverine Despland, chancelière d'Etat, de M Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, et de M^{me} Janelise Pug, secrétaire générale du Grand Conseil.

Son bureau est constitué comme il suit:

Président:	M. Alain Gerber
Vice-président:	M. Xavier Challandes
Rapporteur:	M. Baptiste Hurni

2. RAPPORT DE LA CHANCELLERIE

Le rapport suivant a été transmis aux membres de la commission par la chancellerie:

**Rapport de la chancellerie d'Etat concernant le 2^e tour de l'élection au
Conseil d'Etat du 19 mai 2013 (complément au rapport du 13 mai 2013)**

I. Généralités

Le second tour de l'élection du Conseil d'Etat s'est déroulé à entière satisfaction. La chancellerie d'Etat n'a eu connaissance d'aucune irrégularité dans le déroulement des opérations.

II. Elaboration, impression et expédition du matériel de vote

Malgré des délais très courts dans le cadre d'un second tour, l'imprimerie mandatée a parfaitement rempli sa mission puisqu'aucune défectuosité ne nous a été signalée.

La mise sous pli au Centre d'impression de Fleurier (CIFL) s'est déroulée sans encombre, ni erreur.

III. Vote électronique

Tout comme pour l'élection du Grand Conseil et le 1er tour de l'élection du Conseil d'Etat, la population neuchâteloise a pu voter électroniquement lors de ce second tour au Conseil d'Etat du 19 mai 2013 par le biais du Guichet unique. Ce sont ainsi 4.046 électrices et électeurs qui ont choisi de voter par Internet sur les 23.019 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente un taux de participation s'élevant à 17.6%.

Il s'agissait du 30^e test de vote électronique organisé par la chancellerie d'Etat et qui s'est déroulé à entière satisfaction.

IV. Opération de vote

Les opérations de vote par correspondance, par Internet ou à l'urne n'ont donné lieu à aucun incident.

V. Résultats de l'élection du Conseil d'Etat – 2ème tour

Une candidate et six candidats ont été présentés, à savoir MM. Thierry Grosjean et Alain Ribaux sur la liste du Parti libéral-radical neuchâtelois, M. Laurent Kurth, Mme Monika Maire-Hefti et M. Jean-Nathanaël Karakash sur la liste de la Gauche plurielle (PS, Les Verts, POP), M. Yvan Perrin sur la liste de l'Union Démocratique du Centre UDC, ainsi que M. Vincent Martinez sur la liste du Parti démocrate-chrétien PDC.

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits était de 132.555. La participation a été de 40.15% (40.57% en 2009). Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 52.900, les bulletins blancs étaient au nombre de 213, ce qui correspond à un taux de 0.40% (0.46% en 2009) et on enregistrait 111 bulletins nuls, soit 0.21% (0.26% en 2009).

Ont été élus:

Kurth Laurent	28.834
Karakash Jean-Nathanaël	28.333
Ribaux Alain	27.130
Perrin Yvan	24.895
Maire-Hefti Monika	24.530

Ont obtenu des suffrages:

Grosjean Thierry	21.794
Martinez Vincent	9.233

Les procès-verbaux pour le second tour de l'élection du Conseil d'Etat ainsi que les tableaux des résultats publiés dans la Feuille officielle du mardi 21 mai 2013 sont à disposition.

VI. Bureaux de dépouillement

Les travaux des bureaux de dépouillement n'appellent pas de commentaires, sinon qu'à l'instar du 1er tour, 25 communes sur 37 ont opéré le dépouillement avec le logiciel SYDEN.

La première commune à communiquer ses résultats a été Les Brenets à 12h20 et la dernière La Tène à 14h10.

VII. Contrôle et publication des résultats

Le 19 mai, la chancellerie d'Etat a entrepris l'examen et le contrôle des procès-verbaux des bureaux de vote et de dépouillement et a opéré des sondages dans les bulletins de vote. Les communes ont rempli leur tâche consciencieusement.

Les résultats du 2ème tour de l'élection du Conseil d'Etat ont ainsi été publiés dans la Feuille officielle du mardi 21 mai 2013.

VIII. Recours

Le délai de recours est fixé au lundi 27 mai 2013.

IX. Conclusion

Nous terminerons ce rapport en exprimant notre grande satisfaction sur le bon déroulement de ce second tour de l'élection au Conseil d'Etat ainsi que sur le nouveau succès du vote électronique dans le cadre d'élections générales.

Neuchâtel, le 21 mai 2013

*La chancelière d'Etat
S. Despland*

NB: le rapport relatif au 1^{er} tour de l'élection du Conseil d'Etat figure dans le rapport de la commission 13.032, du 15 mai 2013.

III. DISCUSSION

Un commissaire s'interroge au sujet du vote électronique, et aimerait savoir pour quelle raison celui-ci est encore appelé "test". Il lui est répondu que c'est la démarche officielle – en regard de la chancellerie fédérale – mais qu'une autorisation définitive pourra être donnée ces prochaines années. En outre, la chancelière informe que pour cette élection 7.6% des électeurs ont utilisé le vote électronique.

Pour terminer, la commission rappelle qu'elle valide l'élection sous réserve d'un éventuel recours, ouvert jusqu'au 27 mai 2013.

IV. CONCLUSION

À l'unanimité, la commission vous propose d'adopter le projet de décret ci-après.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 mai 2013

Au nom de la commission "Validation des élections":

Le président,
A. GERBER

Le rapporteur
B. HURNI

Décret
portant validation de l'élection du Conseil d'Etat

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission de validations des élections, du 23 mai 2013,

décète:

Article unique L'élection du Conseil d'Etat des 28 avril et 19 mai 2013 est validée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

La secrétaire générale,